



Divorce et carte titre de sejour

Par **Ninoussa**, le **04/03/2011** à **12:37**

Bonjour,

On veut divorcer moi et mon mari apres 4 ans et un mois de mariage je suis de nationalité marocaine et lui de nationalité française mais aussi d' 'origine marocain.

Je suis entrée en France par un Visa conjoint français.

J'ai réçu ma carte de 10 ans il ya 8 mois.

On veut divorcer parce que lui il veut pas avoir des enfants et moi je veux toujours essayer faire un enfant.

Je voudrai savoir si on divorce a. L amiable est ce que j aurai aucun problème avec la préfecture lorsque je voudrai changer mon nom maritale et mon adresse.

Merci de me repondre

Par **commonlaw**, le **04/03/2011** à **16:27**

Bonjour,

Vous avez plus de 4 ans de mariage, vous n'avez donc pas à craindre un retrait de votre carte. [Si je divorce, ou si mon conjoint décède, est ce que le préfet peut me retirer mon titre de](#)

[séjour?](#)

Commonlaw